

RAPPORT DE GESTION 2025



Chessel



Noville



Rennaz



Roche



Villeneuve

TABLE DES MATIÈRES

1...LE MOT DU PRÉSIDENT.....	02-03
2...L'ASSOCIATION.....	04
3...LES AUTORITÉS.....	05
4...L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	06-07
5...CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.....	08
6...EPS VILLENEUVE HAUT-LAC.....	09-10
7...INFRASTRUCTURE DÉVELOPPEMENT.....	11-12-13
8...ACCUEIL PARASCOLAIRE.....	14-15
9...VIE SCOLAIRE.....	16-17
10...PRÉVENTION SANTÉ.....	18
11...CONCLUSION.....	19

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2025 s'est déroulée sous le signe de la continuité et du sérieux, avec une collaboration étroite entre le conseil intercommunal, la direction de l'établissement scolaire, les communes membres et l'ensemble des équipes engagées au sein de l'ASPIHL.

Notre association a poursuivi son mandat avec constance : offrir aux élèves des conditions d'accueil adéquates, assurer une gestion rigoureuse des ressources et accompagner les évolutions nécessaires à un service scolaire de qualité.

Dans cette perspective, 2025 a constitué une étape importante pour la préparation des infrastructures scolaires futures. Conscients des enjeux financiers et structurels liés à la croissance démographique, nous avons engagé une analyse financière approfondie visant à mesurer l'impact des projets d'infrastructures sur les communes membres. Cette démarche a pour objectif de projeter les charges futures, tant pour les constructions scolaires que pour le fonctionnement de l'association, et de fournir une base objective d'aide à la décision avant toute évolution du plafond de cautionnement ou de la capacité d'endettement.

La gouvernance de ce travail a été confiée à une commission réunissant les boursiers des cinq communes. Leur expertise commune garantit une approche rigoureuse, harmonisée et pleinement alignée avec les réalités financières locales. Cette analyse constitue un élément déterminant pour assurer une planification réaliste, soutenable et cohérente avec les capacités financières intercommunales.

Par ailleurs, plusieurs projets structurants ont progressé de manière notable.

La construction du nouveau collège sur le site de la Tour Rouge arrive à sa phase de finalisation. La qualité de l'entreprise JPF et de la société IRBIS ainsi que l'implication des forces vives du CODIR et de l'ASPIHL vont permettre la remise du bâtiment pour le début juin 2026 avec uniquement un mois de retard sur le planning initial.

Les études relatives au dédoublement de la salle de gymnastique et les discussions sur le rachat de la salle de gym existante avec la commune de Villeneuve se sont poursuivies, permettant d'avancer vers un avant-projet technique et financier.

Le projet de Collège intercommunal a franchi une étape déterminante : le 17 septembre 2025, la commune de Villeneuve a déposé le Plan d'affectation pour examen préalable auprès du Canton. Une réflexion sur des possibles améliorations du projet est en cours et marque ainsi une avancée significative dans la planification de cette infrastructure essentielle. Ces travaux s'inscrivent dans une vision d'ensemble visant à anticiper l'évolution démographique, à garantir des espaces scolaires adaptés et à assurer une gestion intercommunale cohérente et responsable. Ils témoignent de la volonté de l'ASPIHL de préparer l'avenir avec sérieux, transparence et sens des responsabilités.

Je tiens à remercier le conseil intercommunal, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'ASPIHL, la direction de l'établissement scolaire, les membres du CODIR ainsi que les partenaires communaux pour leur engagement constant. Leur contribution permet à l'ASPIHL de remplir sa mission dans de bonnes conditions et de maintenir un haut niveau de qualité au service des enseignants, des élèves et des familles.

Nous abordons la suite avec détermination, conscients des défis à venir mais confiants dans la capacité collective de nos communes. Je suis persuadé que les nouveaux membres du CODIR qui seront assermentés au début septembre 2026 y répondront de manière concertée et constructive.

Le véritable courage politique n'est pas de suivre la facilité du moment, mais d'assumer des décisions qui préparent l'avenir. Il en faut également pour engager des investissements scolaires, même lorsqu'ils pèsent sur le présent. Ils sont indispensables pour garantir l'avenir de nos enfants et la qualité du service public ainsi que pour encourager les familles à choisir notre magnifique région, en favorisant son développement démographique et industriel.

Marc-Olivier Narbel
Président

L'ASSOCIATION

Créée en 2020 par les communes de Villeneuve, Roche, Noville, Rennaz et Chessel, l'ASPIHL exerce les compétences communales liées à l'enseignement obligatoire.

Depuis le 1er janvier 2022, le bureau de l'association est installé au Collège de la Tour Rouge à Villeneuve. L'administration se compose de quatre collaborateurs en charge de l'administration générale, du pilotage des différentes prestations scolaires et parascolaires, du service technique et de la coordination avec les différents partenaires.

L'ASPIHL est régie par ses statuts, qui fixent son cadre légal, ses missions et la répartition des compétences entre ses différentes instances. Ces statuts sont disponibles dans les documents officiels de l'association.



Son objectif principal est d'assurer la mise à disposition et la gestion des locaux, installations et mobiliers scolaires, ainsi que la coordination des activités scolaires et parascolaires, dans une optique de mutualisation des ressources et d'optimisation administrative. Elle est notamment responsable des infrastructures scolaires, du transport des élèves, ainsi que du financement des camps, sorties scolaires, activités culturelles et actions de prévention.

En 2025, l'ASPIHL a continué de développer ses activités dans un contexte d'évolution des besoins éducatifs. Elle a coordonné les services pour 1'397 élèves répartis dans 75 classes, encadrés par 157 enseignants et 16 assistantes à l'intégration.

L'association veille également à renforcer le lien entre les familles, l'école et les communes, notamment à travers le Conseil d'établissement et le poste de Conseillère école-famille, qui joue un rôle central en matière d'accompagnement et de prévention.

Par ailleurs, plusieurs projets d'envergure ont été poursuivis, comme la construction du nouveau collège de la Tour Rouge, le développement du futur collège de la Tronchenaz ou la modernisation des équipements pédagogiques. Ces initiatives traduisent l'engagement de l'ASPIHL en faveur d'un cadre scolaire de qualité, durable et adapté aux enjeux de demain.

LES AUTORITÉS

Le Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal (CI) est l'organe législatif de l'association. Il regroupe des représentants des communes membres (Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve) et a pour mission d'adopter les budgets et les règlements, voter les préavis et superviser la bonne gestion de l'ASPIHL.

Le Comité de direction

Les cinq communes membres de l'ASPIHL sont représentées par le Comité de Direction, composé de cinq membres élus par leur commune respective.

Marc-Olivier Narbel	Président	Municipal Commune de Chessel
Marcel Rechsteiner	Vice-Président	Municipal Commune de Villeneuve
Pierre-Alain Karlen	Membre	Syndic Commune de Noville
Fabio Lecci	Membre	Municipal Commune de Rennaz
Jean-Marc Chavannes	Membre	Municipal Commune de Roche

Le Comité de direction s'est réuni à 12 reprises durant l'année 2025. L'engagement de ses membres s'est traduit par un investissement important, avec un total de 150,75 heures de vacation consacrées pour le traitement des dossiers suivants* :

- **Activités scolaires générales et parascolaires** : coordination des prestations scolaires et parascolaires (cantines, SSF, devoirs surveillés, camps, etc).
- **Infrastructure, locaux et mobilier scolaires** : suivi des différents projets (construction du nouveau bâtiment scolaire à la Tour Rouge, projet de l'extension de la salle de gymnastique, ainsi que du Collège de la Tronchenaz).
- **Transports scolaires** : coordination des transports scolaires, renforcement du dialogue avec les transporteurs (CarPostal, TPC), réflexion menée sur l'amélioration de la sécurité dans les bus, mise en place d'une surveillance.
- **Ressources humaines** : recrutement d'une boursière et d'un responsable technique.
- **Finances** : examen et approbation des comptes et du budget.

*(liste non exhaustive)

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

En 2025, l'administration générale de l'ASPIHL a poursuivi ses activités dans un contexte marqué par des évolutions importantes et des enjeux organisationnels significatifs, au service de la communauté scolaire des cinq communes partenaires.

La coordination des prestations scolaires et parascolaires est demeurée un axe central de travail. Qu'il s'agisse de la cantine, des devoirs surveillés, des transports ou du sport scolaire facultatif, l'équipe administrative a assuré une gestion rigoureuse afin de garantir un accès à ces services pour 1'397 élèves, répartis sur sept sites.

Le recrutement du personnel tels que patrouilleurs scolaires et parrains de bus a continué de représenter un défi, en raison notamment de la spécificité des horaires. Malgré ces contraintes, l'administration a veillé à maintenir un encadrement adéquat et une continuité des prestations.

L'année a également été marquée par des évolutions importantes au sein de l'équipe administrative. Une comptable à 50 % a été engagée au 1er mai 2025. L'intégration de cette nouvelle collaboratrice a nécessité un investissement important, tant en termes d'accompagnement que d'organisation.

En parallèle, l'ASPIHL a préparé la migration vers un nouvel ERP comptable pour l'année 2026. Ce projet a représenté une charge de travail conséquente, impliquant un fort engagement de la part de la comptable ainsi que de la responsable des finances, notamment à travers plusieurs journées de formation dédiées à la prise en main de ce nouvel outil.

La comptable a également suivi la formation relative au passage au modèle comptable MCH2, dispensée par le Canton et l'UCV. En parallèle, elle a assuré avec la responsable des finances l'ensemble des travaux nécessaires à cette transition.

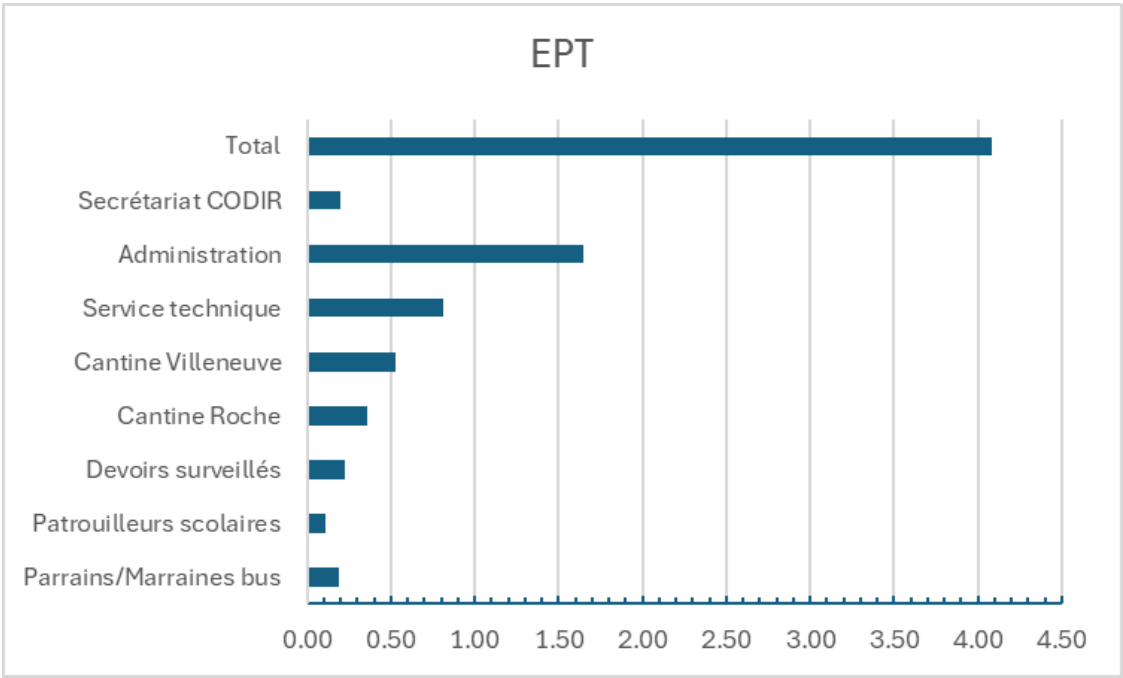
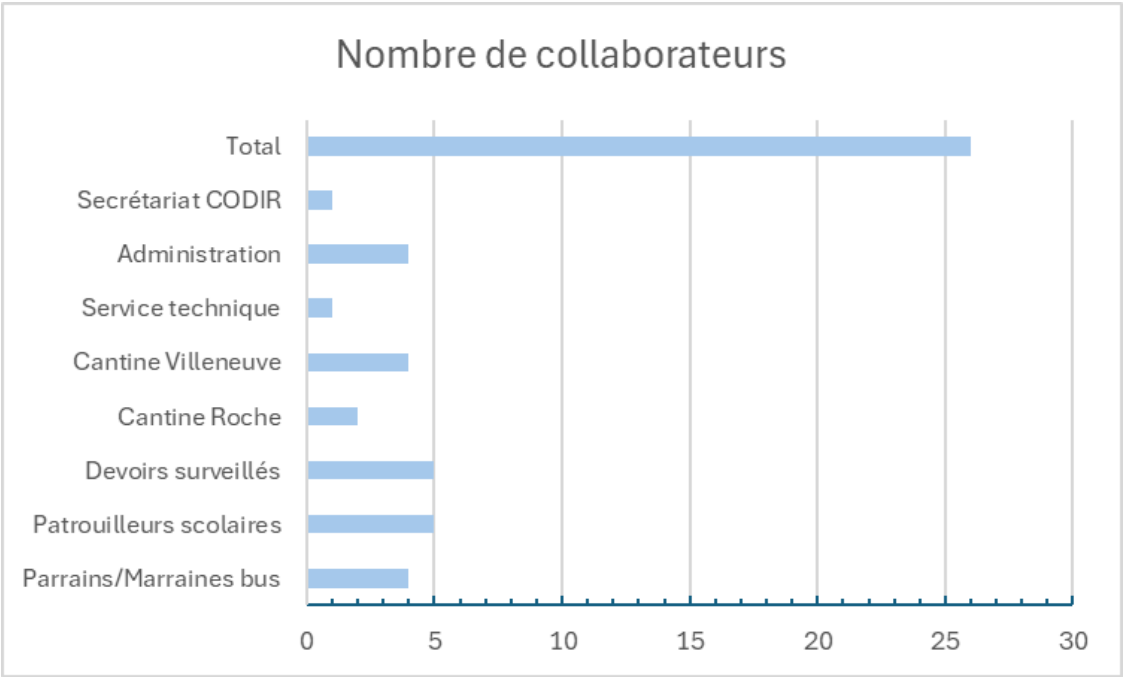
Le recrutement d'un responsable technique a également eu lieu en 2025. Le mandat de sélection a été confié à la société Oxio, qui a procédé à une première sélection des candidatures et aux entretiens initiaux. Le CODIR, accompagné de la responsable RH, a ensuite conduit les entretiens finaux et procédé au choix du candidat.

Le responsable technique a ainsi été engagé au 1er décembre 2025. Son arrivée s'inscrit dans la volonté du CODIR de renforcer la gestion des bâtiments scolaires appartenant à l'ASPIHL, ainsi que le suivi du mobilier, du matériel scolaire et des projets de construction en cours.

La secrétaire du CODIR a poursuivi son engagement dans les projets structurants en assurant la coordination opérationnelle avec les différents partenaires.

Le suivi administratif et financier, incluant la gestion de la plateforme MonPortail et la mise en œuvre des décisions du Comité de Direction, a permis d’assurer une gestion cohérente et efficiente.

Agissant comme interface entre les communes, l’école et les familles, l’administration générale a confirmé son rôle essentiel dans la fluidité, la coordination et la réactivité de l’action de l’ASPIHL sur l’ensemble de son territoire.



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Conformément à la structure prévue par la loi en vigueur, le Conseil d'Etablissement a été renouvelé en 2021 et ceci pour la nouvelle législature. Fin 2025 juin 2026, les membres étaient les suivants :

Représentant des autorités communales :

- | | | |
|---|------------------------|--|
| - | M. Léonard Studer | Président – municipal des écoles de Villeneuve |
| - | M. Chavannes Jean-Marc | Municipal des écoles de Roche |
| - | Mme Séverine Stettler | Municipale des écoles de Chessel |

Parents élus :

- | | | |
|---|------------------------|----------------------------|
| - | Mme Bernard Danya | Présidente APE, Villeneuve |
| - | Mme Julia Pastore | Représentante des parents |
| - | Mme Aurélie Vandewalle | Représentante des parents |

Représentants de la société civile :

- | | | |
|---|--------------------|-----------------------------------|
| - | Mme Maud Farine | Conseillère Ecole-Famille |
| - | Mme Odette Bernard | Travailleur social de proximité |
| - | M. Vincent Marti | Représentant des sociétés locales |

Représentants de l'école

- | | | |
|---|----------------------|--|
| - | Mme Christelle Emery | Représentante des enseignants |
| - | Mme Catherine Borloz | Représentante des enseignants |
| - | Mme Muriel Ansermoz | Directrice de l'établissement scolaire |
| - | M. José Sotillo | Doyen de l'établissement scolaire |

Il traite de divers sujets scolaires et parascolaires dans un esprit de collaboration et une vision de journée continue de l'enfant. Le Conseil d'Etablissement a également la possibilité de nommer des commissions pouvant étudier des sujets plus précis et ainsi être force de proposition. Il peut aussi faire appel aux représentants des élèves.

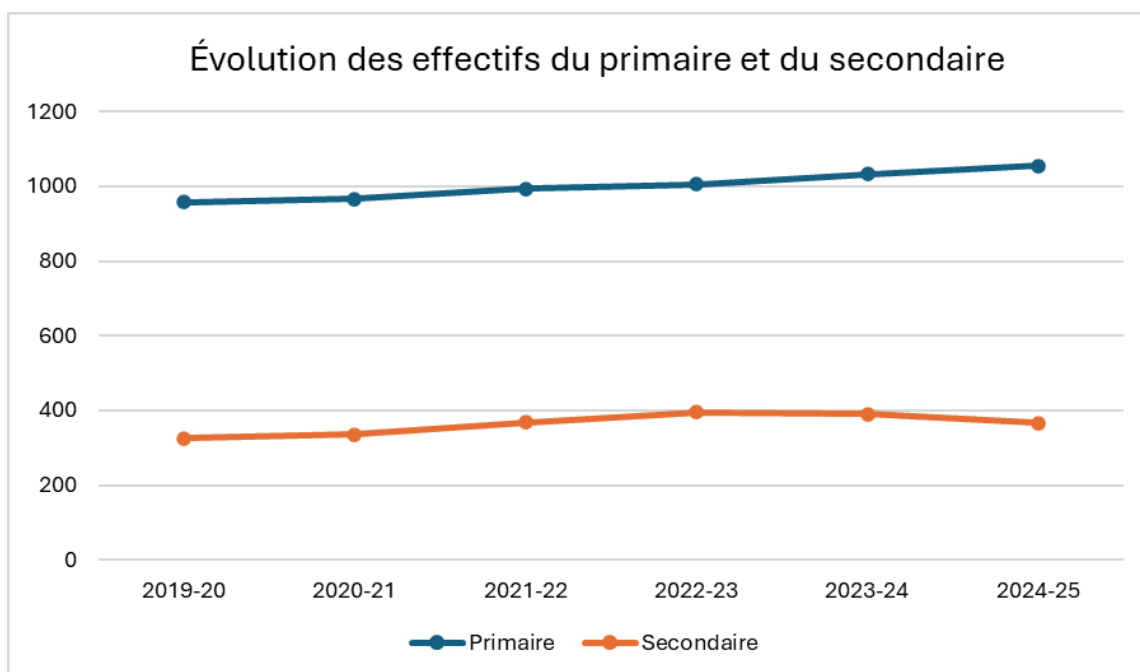
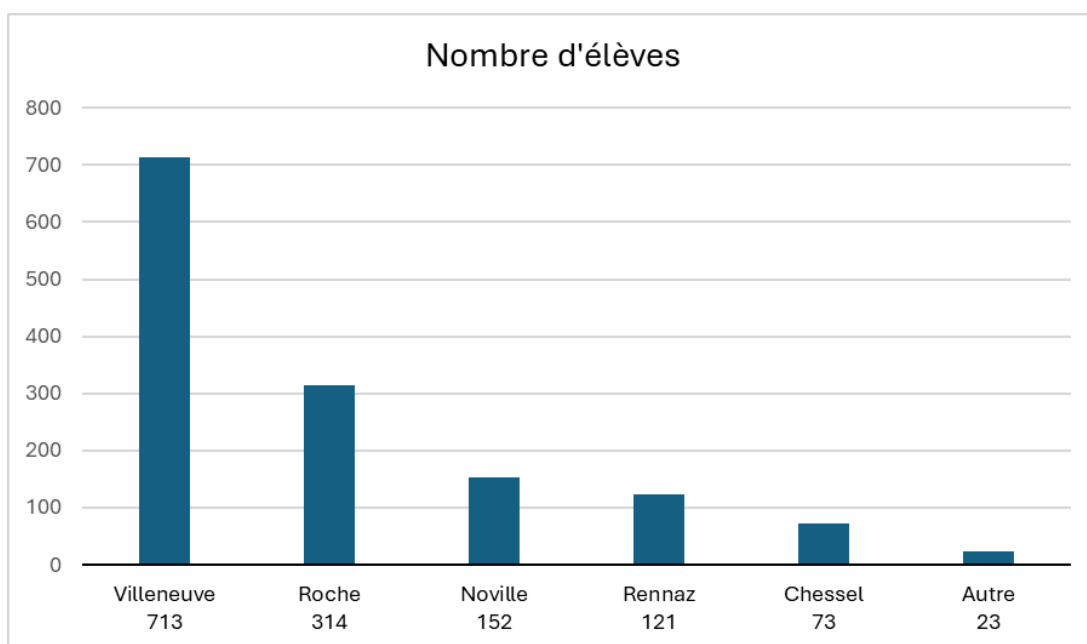
Depuis sa nouvelle élection, le Conseil d'Etablissement dispose d'un budget pour concrétiser certains projets communautaires.

Il y a eu cinq séances pour l'année 2025.

EPS VILLENEUVE HAUT-LAC

Au 31 décembre 2025, l'établissement compte 1'397 élèves répartis dans 75 classes et 6 lieux ressource. Ils sont encadrés par 157 membres du corps enseignant et 16 assistantes à l'intégration.

Le graphique ci-dessous indique la provenance des élèves :



Les effectifs semblent se stabiliser. Une diminution est observée concernant les élèves provenant de Communes situées hors de notre zone de recrutement, mentionnés sous « autre » sur le premier graphique.

Les 7 sites sont occupés de la manière suivante :

◦ <u>Chessel</u>	<u>2 classes</u>	<u>24 élèves</u>
◦ <u>Noville</u>	<u>2 classes</u>	<u>33 élèves</u>
◦ <u>Rennaz</u>	<u>3 classes</u>	<u>54 élèves</u>
◦ <u>Roche Prés-Clos</u>	<u>11 classes</u>	<u>1 lieu ressource 214 élèves</u>
◦ <u>Roche Salines</u>	<u>6 classes</u>	<u>1 lieu ressource 100 élèves</u>
◦ <u>Villeneuve Lac</u>	<u>22 classes</u>	<u>2 lieux ressource 408 élèves</u>
◦ <u>Villeneuve Tour Rouge</u>	<u>29 classes</u>	<u>2 lieux ressource 564 élèves</u>

L'enseignement est donné dans 17 locaux provisoires.

Six classes de 1P à 4P ainsi que la bibliothèque occupent des pavillons provisoires, le temps que s'achève la construction du nouveau bâtiment de la Tour Rouge.

Chaque semaine, 225 leçons de gymnastique et de rythmique sont enseignées. 35 cours sont dispensés hors des salles de gymnastique : 20 à la salle de la Tronchenaz à Villeneuve, 8 à la salle du Battoir à Noville et 7 à la salle de l'Arennaz à Rennaz.

L'établissement est dirigé par Muriel Ansermoz, secondée par six doyennes et doyens :

- Marylène Gloor Malikevski, doyenne pédagogique du 1er cycle
- David Jeanquartier, doyen pédagogique du 2e cycle
- Christophe Monney, doyen pédagogique du 3e cycle
- Ninosca Borel, doyenne de l'enseignement spécialisé
- Alexandre Formaz, doyen administratif
- José Sotillo, doyen organisationnel

M. Monney est entré en fonction en mars 2025 puis il a repris le poste de Mme Moringa à partir du 1er août.

Cinq secrétaires et une apprentie gèrent les tâches administratives de l'école.

INFRASTRUCTURE DÉVELOPPEMENT

Extension des locaux scolaires

Au cours de l'année 2025, l'ASPIHL a poursuivi la consolidation et l'optimisation de ses infrastructures scolaires afin de répondre à l'évolution des effectifs et aux besoins pédagogiques.

Les pavillons mis en service pour la rentrée 2024 ont été pleinement intégrés au fonctionnement scolaire. Des ajustements ont été réalisés en matière d'aménagement intérieur et d'équipement afin d'améliorer le confort des élèves et du corps enseignant.

Sur le site de la Tour Rouge, les travaux préparatoires en vue de la construction du nouveau collège se sont poursuivis conformément au calendrier. Les phases de planification et de coordination avec les différents partenaires ont permis d'affiner le projet.

Le futur collège, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée scolaire 2026-2027, comprendra neuf salles de classe, une bibliothèque moderne ainsi que les bureaux administratifs de l'ASPIHL situés au rez-de-chaussée.



Collège de la Tour Rouge en phase de construction



Extension de la salle de gymnastique

L'étude relative à l'extension de la salle de gymnastique a connu des avancées significatives en 2025. Les variantes architecturales et techniques ont été approfondies, en tenant compte des besoins des utilisateurs, des contraintes du site et des exigences énergétiques actuelles. Le projet a continué de progresser de manière constructive et les prochaines étapes de décision ont été préparées.

Projet du complexe scolaire à la Tronchenaz

Suite à la désignation du projet lauréat en 2024, l'année 2025 a été consacrée au développement du projet du complexe scolaire de la Tronchenaz. Les études ont été approfondies en étroite concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Plusieurs séances de travail ont été organisées avec les Syndics des communes membres afin d'aborder le financement du projet. Il a été décidé de réaliser une analyse financière en vue d'identifier les meilleures solutions pour le financement de ce collège.

L'entreprise BDO a été mandatée pour mener cette analyse. Un groupe de travail réunissant les boursiers des communes et le CODIR a été constitué à cet effet.

Les premiers résultats de cette analyse devraient nous parvenir dans le courant de l'année 2026.



Modernisation des équipements

L'ASPIHL a poursuivi en 2025 sa politique de modernisation progressive des équipements pédagogiques et numériques. Le financement annuel de tableaux interactifs s'est poursuivi, permettant d'équiper de nouvelles salles de classe et de renforcer l'usage des outils numériques dans l'enseignement.

Parallèlement, l'acquisition de mobilier scolaire flexible pour plusieurs classes a contribué à l'adaptation des espaces d'apprentissage aux méthodes pédagogiques actuelles, favorisant la modularité, le travail collaboratif et le bien-être des élèves.

À la fin de l'année 2025, 80% des salles de classe du Collège de la Tour Rouge ainsi que du Collège des Salines à Roche disposent d'équipements interactifs modernes.

ACCUEIL PARASCOLAIRE

Cantine scolaire

La cantine de Villeneuve se déroule à la salle paroissiale, tandis que celle de Roche a lieu à la salle La Rotzérane. Les repas sont fournis par la cuisine des Bonettes. Les élèves de la 7H à la 11H sont encadrés par les surveillantes, qui veillent au bon déroulement du temps de midi. À l'arrivée des élèves, les surveillantes scannent les cartes cantine physiques ou sur les téléphones portables. L'ensemble de la gestion s'effectue via la plateforme MonPortail, permettant aux parents d'inscrire leurs enfants, de modifier les jours de repas, d'annoncer les absences et de recevoir des notifications en cas d'absences non excusées.

Le prix des repas facturés aux parents est de 10 CHF, une partie de ce montant étant destinée à couvrir les coûts d'infrastructure (location de salle, surveillance, etc.). Le paiement des repas se fait directement via la plateforme.

Durant l'année 2025, 111 élèves ont été inscrits régulièrement à la cantine, 90 à Villeneuve et 21 à Roche, ce qui représente 5'185 repas servis. Les élèves ont également la possibilité d'apporter et consommer leur pique-nique sur place. 13 élèves ont bénéficié du contrat pique-nique à Villeneuve.

Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés sont organisés et gérés par notre association. Grâce à cette prestation, 39 élèves ont pu bénéficier d'un environnement calme pour faire leurs devoirs. L'offre est destinée aux élèves de la 3H à la 8H. Un groupe a été mis en place à Roche et trois groupes à Villeneuve, impliquant cinq enseignants chargés de la surveillance.

La gestion se fait via la plateforme MonPortail. Les parents y inscrivent leurs enfants et peuvent également y annoncer les diverses absences. Les devoirs surveillés sont facturés selon un forfait annuel qui se trouve sur notre site internet.

L'objectif est de proposer un lieu serein et favorable au travail individuel. Les surveillants, majoritairement enseignants au sein de l'établissement scolaire de Villeneuve Haut-Lac, sont responsables de veiller au respect de ces conditions. Il est important de préciser qu'il s'agit de devoirs surveillés et non d'un dispositif d'appui ou de soutien scolaire.

Transports scolaires

Le transport des élèves est assuré par les services publics. Pour répondre aux besoins spécifiques de certains parcours, deux courses spéciales ont été mises en place.

Un titre de transport SwissPass valable entre Yverne et Territet a été remis à chaque élève dès la 3P. Ce titre leur permet de bénéficier de la gratuité pour leurs déplacements liés aux activités parascolaires et sportives.

Les transports scolaires restent un enjeu délicat, notamment en ce qui concerne la surveillance aux arrêts de bus et pendant les trajets. Dans ce cadre, depuis le mois de mai 2025, un système de « parrains et marraines » a été instauré afin d'offrir une surveillance sur certaines lignes de bus empruntées par les élèves. Cinq personnes ont assuré ce service durant l'année 2025.

Il est toutefois important de préciser que ce dispositif vise avant tout à offrir une présence rassurante et dissuasive. Les parrains et marraines n'ont pas de rôle d'intervention ni de responsabilité éducative ou disciplinaire directe auprès des élèves.

La charge financière des transports scolaires pour l'année 2025 s'élève à CHF 318'798.15 pour les titres de transports et de CHF 11'600.00 pour la surveillance assurée par les « parrains et marraines ».

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif (SSF) offre aux élèves l'opportunité de pratiquer et de découvrir de nouvelles activités physiques. En début d'année scolaire, les parents reçoivent toutes les informations concernant le sport scolaire.

En 2025, huit disciplines ont été proposées aux élèves: Agrès, Unihockey, Football, Basketball, Gymnastique rythmique, Escalade, Sports aquatiques et Arts Martiaux. L'inscription, obligatoire pour toute la durée du semestre, se fait via la plateforme MonPortail, comme pour les autres prestations parascolaires.

La plupart des activités se déroulent durant la pause de midi, en raison de l'occupation des salles de sport en fin de journée par les sociétés locales et du manque d'infrastructures disponibles pour d'autres créneaux.

Au 1er semestre, 100 élèves étaient inscrits aux différentes activités, contre 104 au 2e semestre.

Patrouilleurs scolaires

Des patrouilleurs scolaires sont présents à Villeneuve, sur les deux passages piétons situés aux Collèges Tour Rouge et du Lac.

Les élèves ne sont plus autorisés à assumer cette fonction depuis la rentrée d'août 2025 et nous n'arrivons malheureusement pas à recruter suffisamment de patrouilleurs pour le remplacement des créneaux assurés par les élèves.

Nous avons six patrouilleurs. En cas d'absence, il est difficile de trouver des remplaçants. La sécurité publique de Villeneuve prend alors le relais, et nous en profitons pour les remercier pour leur précieuse collaboration.

VIE SCOLAIRE

Camps

Au total, 47 classes, représentant 881 élèves, ont participé aux différents camps organisés : camps de ski, d'été et d'automne. Toutes les classes dès la 5H prennent part à un camp scolaire. Les classes de 6H bénéficient de journées de ski ; les 7P et 8P participent à un camp d'été ou à un camp de ski ; les 9S prennent part à un camp de ski ; les 10S à un camp à thème ; et les 11S à un camp de fin d'études.

l'ASPIHL prend en charge la gestion des transports, la location du matériel de ski ainsi que le financement des autres frais associés, tels que l'hébergement, les activités sur place, etc.

Sorties scolaires

Les enseignants sont encouragés à organiser des sorties éducatives, culturelles et sportives. Pour faciliter les déplacements, l'ASPIHL a mis en place un compte BusinessManager auprès des CFF pour la réservation des billets de groupe.

Fêtes des écoles

Les fêtes des écoles sont organisées en collaboration avec la direction des écoles. Nous organisons trois fêtes : la première à Chessel pour les élèves de la Plaine, la deuxième à Roche pour les élèves scolarisés à Roche, et la troisième à Villeneuve.

À Roche, un grand spectacle a été présenté aux parents à la salle de la Rotzérane, sur le thème des animaux.

À Chessel, un cortège des élèves de la Plaine a eu lieu, suivi d'une fête sur la place de l'Église.

Cette année, des ateliers ont été organisés pour les classes de Villeneuve au collège du Lac. La fête s'est ensuite poursuivie dans la cour du collège du Lac, où les familles ont pu se restaurer et profiter de l'événement dans une ambiance conviviale.



Bal de fin d'année

Comme à l'accoutumée, un bal est organisé à l'intention des élèves de 9e, 10e et 11e années. L'animation musicale est assurée par un DJ, tandis que la sécurité est confiée à une entreprise spécialisée, avec le soutien de parents d'élèves et d'enseignants bénévoles pour la surveillance. L'organisation est réalisée en collaboration avec le Conseil d'établissement, que nous remercions chaleureusement pour son engagement.



Les élèves doivent s'inscrire pour pouvoir participer au bal ; l'inscription doit être signée par les parents.

Nous sollicitons également l'aide des parents afin de disposer d'un nombre suffisant de surveillants. Cependant, nous avons reçu peu de réponses, sachant que, sans l'engagement de parents bénévoles, le bal ne peut pas avoir lieu.

Désormais, nous n'autorisons plus les élèves à venir avec leur téléphone portable, afin qu'ils puissent profiter pleinement de leur soirée.

Cérémonie des promotions

La cérémonie de promotion est organisée en l'honneur des élèves de 11e année, qui y reçoivent leur certificat ou attestation de fin de scolarité.

La cérémonie a de nouveau été scindée en deux parties. Elle s'est tenue dans la salle de la « Rotzérane » à Roche.

L'ASPIHL a pris en charge l'organisation et le financement des deux apéritifs offerts aux élèves et à leurs familles ainsi que les bons cadeaux remis aux élèves méritants.



PREVENTION-SANTÉ

Dentistes scolaires

Les élèves de l'établissement primaire et secondaire de Villeneuve Haut-Lac bénéficient de contrôles dentaires annuels qui sont organisés par l'ASPIHL, en collaboration avec la direction des écoles.

Pour les classes de Villeneuve, les contrôles ont lieu entre novembre et janvier et sont effectués par les médecins-dentistes suivants :

- Drsse Nathalie Baehni à Villeneuve
- Dr Pierre Gaiffe, Centre Dentaire du Léman à Noville

Pour les classes de Chessel, Noville, Rennaz et Roche les contrôles se font en janvier et février et sont effectués par le médecin dentiste suivant:

- Drsse Sonia Rahban, Pure Clinic à Rennaz

Conseillère école-famille

En 2025, le poste de Conseillère École-Famille a confirmé son utilité et sa pertinence dans un contexte de forte sollicitation. Déployée au bénéfice des élèves et des familles des cinq communes partenaires, l'activité s'est inscrite dans une approche globale, préventive et coordonnée, favorisant les liens entre l'école, la famille et les partenaires du réseau socio-éducatif.

Au total, 39 situations ont été accompagnées au cours de l'année 2025, dont 2/3 relevaient de suivis individuels ou familiaux. Ces interventions ont concerné des problématiques souvent complexes, telles que l'absentéisme scolaire, les fragilités psychiques, ainsi que les situations de violences intrafamiliales ou en milieu scolaire. Parallèlement, la fonction a poursuivi son déploiement dans des actions collectives de prévention, des espaces de réflexion institutionnelle et des collaborations renforcées avec plusieurs partenaires externes, notamment la Police de proximité et la nouvelle Maison de quartier «Vill'O Centre».

Plusieurs projets ont marqué l'année, parmi lesquels la poursuite du projet « Bien Vivre Ensemble » avec les élèves et le corps enseignant, l'implication dans le projet des sanctions éducatives, ainsi que le développement de collaborations constructives avec la Direction de l'établissement et l'Observatoire de la Cohabitation. Ces différentes actions illustrent la diversité des champs d'intervention de la fonction et sa capacité à s'inscrire dans une logique à la fois préventive, partenariale et institutionnelle.

L'année 2025 vient ainsi confirmer l'ancrage, la reconnaissance et la valeur ajoutée de la fonction au sein du dispositif scolaire. En tant que ressource de proximité, elle contribue de manière significative au soutien des familles, à l'accompagnement des élèves et à l'amélioration du climat scolaire. Elle participe également au renforcement des articulations entre les différents acteurs du réseau. Enfin, cette fin d'année marque une étape importante dans l'évolution de la prestation, avec son transfert, dès le 1er janvier 2026, de la Fondation Enfance Emma Couvreur, à Vevey, au Pôle Éducatif en Milieu Scolaire (PEMS) des Alpes vaudoises, géré par la Maison des Jeunes à Lausanne.

CONCLUSION

L'année 2025 a permis de poursuivre les projets en cours et de préparer les développements à venir. L'ASPIHL a maintenu une gestion rigoureuse tout en répondant aux besoins des élèves et des communes membres.

Les bases sont aujourd'hui solides pour aborder les prochaines étapes, notamment en matière d'infrastructures et de prestations scolaires.

Le Comité de direction remercie l'ensemble des personnes engagées pour leur travail et leur implication. Nous vous remercions pour votre confiance.

Le Comité de Direction de l'ASPIHL